



MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 15

Votants 15 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

LE 11 JUILLET À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 04 juillet 2022

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laïla GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - ~~Joëlle JULLIEN~~ - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - ~~Lucie TEPPE DUPELOT~~ - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoirs : Joëlle JULLIEN à Marie-Josée GUBIEN
Ivann LECOURT à Ghislaine GARNIER
Lucie TEPPE DUPELOT à Nadège JACHEZ

Excusé : Cédric PASSOS

Secrétaire de séance : Laïla GAUTHIER

AUTORISATION DE DÉPOSER UN PERMIS DE DÉMOLIR

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal a instauré l'obligation de dépôt de permis de démolir sur le territoire communal en application de l'article R 421-27 du Code de l'Urbanisme.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du centre bourg, il convient autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis pour la démolition des bâtiments acquis auprès d'EPORA et de Monsieur et Madame PERRET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir pour la démolition des bâtiments édifiés sur les parcelles cadastrées section AO n° 68 - 69 et 127
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

La Secrétaire de séance
Laïla GAUTHIER

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

